

## Conditions Générales de Vente

**Raison Sociale:** Keolis Epinal

**Statut Juridique et capital social:** SA au capital de 140 700.00€

**Nom et Prénom du Responsable:** DURANDY Aymeric

**Siège Social:** 3 rue de l'Arsenal – Zac de la Magdeleine 88000 Epinal (France)

**Téléphone:** 03 29 39 62 70

**E-Mail:** epinal.imagine@keolis.com

**Site Web:** www.imaginelebus.com

**I - Objet** Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « Conditions Générales ») sont conclues entre la Société Keolis Epinal immatriculée au RCS d' Epinal sous le numéro 538 495 201 dont le siège social est situé 3 rue de l'Arsenal – ZAC de la Magdeleine à Epinal (88000) et un Client, dans le cadre de la vente de titres de transport valables sur l'ensemble du réseau imagine se trouvant à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (ci-après désignés les « Titres de transport »). Les Conditions Générales s'appliquent à toute la gamme de titres de transport proposée aux clients. La demande de titre de transport est réservée aux clients ayant pris connaissance des Conditions Générales dans leur intégralité, toute demande de titre implique l'acceptation sans réserve par le Client des Conditions Générales.

**II - Capacité** Le Client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, dont les Conditions Générales sont présentées ci-après, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

**III – Demande de titre** La demande de titre se déroule selon les étapes suivantes : Le client doit se présenter à l'Espace imagine sis 1 et 3 rue des Noires Halles à Epinal (88000) avec une photo d'identité et une pièce d'identité en cours de validité. Après avoir pris connaissance des Conditions Générales applicables aux Titres de transport, le client « valide sa demande de titre » auprès de l'agence commerciale.

**IV – Gamme tarifaire** Les prix des Titres de transport s'entendent toutes taxes comprises. La gamme tarifaire proposée au client s'étend du ticket unitaire au titre annuel en passant par le titre de 10 voyages et le titre mensuel afin de correspondre au mieux aux besoins du client. Ticket Unitaire : 1,00 € uniquement en vente auprès du conducteur, 10 Voyages Scolaire : 4.80 € (sur présentation d'un justificatif de scolarité), 10 Voyages : 7,30 € (carte impersonnelle + 2,00 €), 10 Voyages CMUC : 5,00 € (sur justificatif). Pass Mobilité : 11,10 € (personne de 60 ans et plus, CMUC ou personne ayant un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80% sur justificatif), Pass Jeune Mensuel : 14,90 €, Pass Adulte Mensuel : 22.25 €, Pass Jeune Annuel : 131,00 € (avec possibilité de régler le titre par mensualité), Pass Adulte Annuel : 197,00 € (avec possibilité de régler le titre par mensualité). **L'abonnement annuel ne peut être interrompu, sauf en cas de déménagement hors de l'agglomération.** Les enfants de moins de 11 ans voyagent gratuitement (**NON VALABLE POUR LES GROUPES**) sur le réseau imagine en ayant au préalable établi un titre de transport personnel gratuit auprès de l'Espace imagine sis 1 et 3 rue des Noires Halles à Epinal (88000).

**V – Paiement du titre de transport** Mis à part le titre unitaire de 1,00 € en vente auprès du conducteur qui devra être réglé en espèce à bord du véhicule (prière de faire l'appoint, les billets supérieur à 20,00€ ne sont pas acceptés), vous pouvez payer votre titre en espèce, chèque bancaire ou postal, compensable en France, Carte Bancaire où par prélèvements (uniquement pour les titres annuels). En cas de paiement par chèque, celui-ci devra être libellé à l'ordre du Trésor Public. Le paiement par carte bancaire (minimum 10,00 €) se fait par l'intermédiaire d'un système de paiement sécurisé; il est précisé que Keolis Epinal ne conserve en aucun cas les données bancaires liées aux paiements des titres de transport.

**VI – Paiement par prélèvement** Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires SEPA (Single Euro Payments Area), le prélèvement SEPA remplace le prélèvement national à compter du 1<sup>er</sup> février 2014. Le prélèvement SEPA est un paiement à l'initiative de Keolis Epinal à émettre des ordres de prélèvements SEPA auprès de sa banque. Il est caractérisé par « une Référence Unique de Mandat » (RUM) qui figure sur le document. Seuls les paiements de type récurrent peuvent s'effectuer par le moyen d'un prélèvement. Lors de la souscription d'un abonnement, le client devra signer le mandat et l'assortir d'un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires (IBAN/BIC). Il devra conserver les références RUM et ICS (Identifiant Créancier SEPA, N° remplaçant le NNE (Numéro National Emetteur) figurant sur le mandat Il appartient au client de communiquer, lors de toute conclusion d'un abonnement et de signature de mandat, des informations exactes et complètes et d'informer dans les meilleurs délais Keolis Epinal de toute modification des dites informations survenues au cours du contrat via l'ESpace imagine sis 1 et 3 rue des Noires Halles à Epinal (88000) tél : 03-29-30-16-33. En cas de non-respect de cette obligation, le client ne pourra se prévaloir de la non réception des informations et/ou notifications adressées par Keolis Epinal en cas de litige. Keolis Epinal notifiera préalablement au client, par tout moyen (courrier, sms ou courriel), au moins 5 jours calendaires avant la date de prélèvement. Le client peut contester auprès de sa banque dans un délai de 8

semaines à compter de la date de débit de son compte un prélèvement autorisé et dans un délai de 13 mois à compter de la date de débit de son compte un prélèvement non autorisé. En cas de contestation qui s'avérerait injustifiée, Keolis Epinal se réserve le droit de facturer au client les frais de gestion. En cas de modification ou de révocation du mandat, le client doit s'adresser à l'Espace imagine sis 1 et 3 rue des Noires Halles à Epinal (88000) tél : 03-29-30-16-33. Pour tous les titres de transport ne pouvant être réglés que par prélèvement automatique, toute révocation du mandat de prélèvement SEPA entraînera la résiliation de l'abonnement concerné. Pour les autres titres de transport, toute demande de révocation du mandat doit être accompagnée de la désignation d'un autre moyen de paiement valide. Pour la mise en place du paiement par prélèvements, le client devra verser le jour de la mise en place de son titre de transport, le montant de la première échéance, ensuite le client sera prélevé le quinze (15) de chaque mois sur son compte bancaire ou postal sur une durée de onze (11) mois non tacitement reconductible.

**VII - Délai de rétractation** Dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la date de création des titres de transport demandés, le Client peut se rétracter sans indication de motif et sans pénalités. Lorsque le délai de sept jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Lorsque le Client a exercé son droit de rétractation dans les délais, il appartient au client de restituer le titre de transport à l'Espace imagine sis 1 et 3 rue des Noires Halles à Epinal (88000) tél : 03-29-30-16-33. Selon le choix du Client, le titre de transport lui sera soit échangé soit remboursé, à condition toutefois qu'il ait été retourné à l'Espace imagine en bon état, tel qu'il lui avait été livré et non validé. Le remboursement sera adressé au client par Keolis Epinal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'exercice de son droit de rétractation, sous réserve toutefois que le titre de transport ait été effectivement restitué à la Boutique imagine en bon état et non validé.

**VIII – Défaut de paiement** Dans le cas où le paiement se révélait être irrégulier, incomplet ou inexistant, pour une raison imputable au Client, Keolis Epinal peut résilier la vente des Titres de transport, les frais en découlant étant à la charge du Client et/ou engager une action civile et/ou pénale à l'encontre du Client. Le titre de transport correspondant se verrait alors bloqué informatiquement rendant celui-ci momentanément inutilisable sur l'ensemble du réseau de Bus imagine. Le client sera informé par courrier, du défaut de paiement.

**IX – Perte, vol ou détérioration du titre de transport** En cas de perte, de vol ou de détérioration de votre titre de transport personnalisé, vous pouvez faire une demande de duplicata auprès de l'Espace imagine sis 1 et 3 rue des Noires Halles à Epinal (88000) tél : 03-29-30-16-33. Cette demande va engendrer le blocage de la carte et commander un nouveau titre de transport disponible 24 heures après la déclaration moyennant la somme de 5,00 €. Concernant le titre de transport impersonnel de 10 voyages, aucun duplicata ne peut être effectué, en cas de perte, de vol ou de détérioration, le client devra tout simplement se procurer un nouveau titre de transport au tarif en vigueur.

**X – Informations nominatives** En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa demande. Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations le concernant. Sur demande, elles peuvent lui être communiquées et, en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées. Les informations recueillies par Keolis Epinal sont exclusivement destinées à son seul usage, à seules fins de pouvoir traiter la demande du Client et de transmettre au Client des informations et/ou des offres promotionnelles.

**XI - Informations et réclamations** Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles afférentes à l'achat des Titres ou au transport en lui-même doit être adressée à l'Espace Imagine sis 1 et 3 rue des Noires Halles à Epinal (88000) ou sur le site internet [www.imaginelebus.com](http://www.imaginelebus.com). A défaut de réponse satisfaisante à une réclamation dans un délai de 2 mois, le client peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV) à Médiation Tourisme Voyage sis -BP 80 303- à Paris (75 823) Cedex 17 – [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

**XII - Droit applicable, attribution de compétence** Tout litige relatif aux Conditions Générales, et de manière plus générale, à l'ensemble des achats effectués auprès de la Boutique imagine, relève du droit français applicable en matière de vente est de la compétence du tribunal d'Epinal.